



La pêche sous-marine au mérou est strictement interdite en France depuis 1993.

■ environnement

# À Scandola, la population de mérous augmente de manière exponentielle

À sa création, ils n'étaient que quelques dizaines. Aujourd'hui, ce nombre a été multiplié par cent, peut-être plus. Dans la majestueuse réserve naturelle de Scandola, dans l'ouest de l'île, les mérous réapparaissent. Au point de justifier une vaste campagne pilotée par l'université de Nice-Sophia-Antipolis. Présent en repérage durant le mois d'août, ce groupe de scientifiques revendra en juillet 2011 pour une vaste étude : comptabiliser de la manière la plus exhaustive possible la population de mérous présents dans la réserve. Un travail de titan. « *L'intérêt de cette étude est de montrer à quelle vitesse la reconstitution de la population a pu être réalisée. Il a fallu 35 ans de protection pour en arriver là* », précise Patrice Francour, enseignant à Nice, directeur d'Ecomers et membre du GEM (groupe d'étude du mérou).

## Trois espèces différentes y cohabitent

Car la présence de ce prédateur marin à Scandola, et plus largement en Corse, était profondément remise en cause dans les années 70. « *J'avais plongé dans la réserve en 1975, lors de son ouverture. L'eau était claire, mais de mérous, je n'en ai pas souvenir. Aujourd'hui, on ne voit que ça* », sourit Jo Harmelin, biologiste marin à Sophia-Antipolis. Ainsi, Scandola est une des zones du nord de la Méditerranée où la population de mérous est l'une des plus denses. De plus, trois espèces y cohabitent : le mérou brun, la badèche et le mérou royal.

Comment en est-on arrivé là ? C'est d'abord l'interdiction de la pêche au mérou qui a permis à cette population de s'accroître. Et la répression sans



En 2011, une équipe de scientifiques de l'université de Nice-Sophia-Antipolis aura la lourde tâche de comptabiliser la population de mérou à Scandola, de manière la plus exhaustive possible. (Photos GEM)

pitité du braconnage, pilotée par Jean-Marie Dominici, le gardien de la réserve. Les chasseurs sous-marins sont ainsi écartés. Les rares qui outrepassent la règle et se font punir en payent les conséquences, judiciaires et financières.

En effet, la pêche sous-marine au mérou est strictement in-

terdite en France depuis 1993.

Et, régulièrement, des plongeurs se font attraper avec le trophée en bandoulière. Le site de Scandola est directement concerné.

« Certains pêcheurs disent qu'avec la prolifération des mérous, on va créer un déséquilibre écologique, c'est un contre-

sens », assure Jean-Marie Dominici. Pour appuyer cet argument, Patrice Francour précise : « *À part l'être humain, un prédateur naturel ne mettra jamais en péril son écosystème. Si*

l'on devait rouvrir la chasse au mérou, la quasi-intégralité de la population de mérous de Scandola serait en péril », as-

sure-t-il. En effet, seul les mérous les plus âgés sont de sexe masculin, et la disparition de quelques adultes bloquerait le processus de reproduction de l'ensemble du groupe.

## « Un argument économique massue »

Pour combattre le braconnage,

## Un animal qui change de sexe

Le mérou a cette étonnante particularité de changer de sexe au cours de son existence.

Le jeune est immature, devient femelle, puis mâle au milieu de sa vie. Plus il vieillit, plus le mâle devient fécond. D'où l'intérêt de conserver une importante population d'adultes d'âge avancé. Le mérou peut vivre jusqu'à l'âge de 50 ans.

Quelques cas d'individus âgés de 60 ans ont été annoncés par des scientifiques, mais ces cas font débat dans la communauté. À la réserve de Scandola, trois espèces cohabitent : le mérou brun (*Epinephelus marginatus*), la badèche (*Epinephelus costae*) et le mérou royal (*Mycteroperca rubra*).

les scientifiques et la réserve de Scandola tentent de passer le message suivant : « *Il faut aller d'un tourisme prédateur à un tourisme admirateur* », insiste Philippe Robert, le président du GEM. « *C'est peut-être le poisson qui attire le plus les touristes. On calcule qu'en 20 ans, un mérou peut être vu par 20 000 plongeurs. C'est un produit d'appel, et, s'il est compris, c'est un argument économique massue* », poursuit Patrice Francour.

À Scandola, on l'a bien évalué : le club de plongée L'Incantù, basé à Galeria, dispose de neuf bateaux de plongée.

Il est le deuxième centre de France. « *Quand le mérou va, tout va* », sourit Philippe Robert.